



Visite de Quartier : Les Cadenières, le 30 mai 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, M. Jean-Claude MONDOLONI, Premier Adjoint au Maire, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Mme Nadine CUILIERE, Adjointe au Maire et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale.

Services :

M. Benjamin GERVASI, Responsable Bureau d'Ordre Opérationnel de la Police Municipale et Responsable du Service A.S.V.P. et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Une quarantaine de riverains

Début : 18h00.

Sujets abordés :

Espaces Verts :

- Les arbres brûlés au-dessus de la Corniche vont-ils être enlevés ?

Réponse : Les arbres brûlés qui étaient sur le patrimoine de la Ville ont tous été enlevés. Les arbres restants sont sur des terrains privés ou appartenant au département (Etat sur le SIG).

Ces arbres brûlés ne constituent aucun risque d'incendie.

La gestion du risque incendie est en évolution. C'est un risque qui va augmenter et la Ville comme les habitants vont devoir s'adapter à ce risque.

- Pour s'adapter à ce risque grandissant, est-il envisageable de se servir de troupeaux de chèvres ?

Réponse : La solution du sylvopastoralisme caprin va être étudiée. Il est toutefois soumis à des contraintes règlementaires très strictes.

- Chemin parallèle à l'Avenue du Vent du Soleil : manque d'entretien, les herbes sont hautes.

Réponse : D'un point de vue légal, l'entretien des abords des propriétés incombe aux propriétaires jusqu'à un mètre de leur clôture.

Cependant, ce chemin ayant un but de cheminement piéton public, les services d'entretien des espaces verts vont programmer une intervention.

- Sur ce même chemin, il y a un gros pin dont les branches s'approchent des toitures et inquiètent les riverains pour la sécurité, gênant également la production d'électricité photovoltaïque.

Réponse : La production d'électricité photovoltaïque n'est pas un critère recevable dans la gestion de la taille d'un arbre.

Après avoir vu sur place, bien que cet arbre semble en bonne santé, une expertise va être demandée au service de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Paysage afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun risque pour le voisinage.

Voirie, circulation :

- Eclairage public : Quelles sont les dispositions prises par la Ville par rapport aux économies d'énergie ?

Réponse : Dans un contexte de sobriété énergétique, sur les axes routiers, l'éclairage est réduit et à l'intérieur des quartiers, l'éclairage est éteint de 23h à 5h.

L'intensité d'éclairage des secteurs pourvus d'éclairage LED a été baissée.

Les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public sont réglés par rapport à la luminosité.

Le passage à l'éclairage LED est couteux, son déploiement est donc progressif.

- Va-t-on revenir à un fonctionnement normal quand le prix de l'électricité aura baissé ?

Réponse : Il serait hasardeux d'annoncer des dispositions en avance. Les questions d'impact sur l'environnement entrent bien entendu en compte et notamment l'impact sur la biodiversité.

A Vitrolles, il y a trop de points lumineux.

- Y-a-t-il une augmentation des incivilités avec l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers ?

Réponse : Que ce soit à Vitrolles ou dans les autres villes voisines, il n'y a aucune corrélation entre l'extinction de l'éclairage et les incivilités. On ne note pas d'augmentation du nombre d'agressions, de vols ou de détériorations.

- Peut-on installer un ralentisseur sur la Corniche au niveau de l'entrée de la rue Vent du Soleil ?

Réponse : La Corniche est une voie départementale, la Ville ne peut donc pas entreprendre sa modification ou son entretien.

- Peut-on alors installer un radar pédagogique ?

Réponse : C'est une demande intéressante, la Direction de la Voirie, Réseaux, Circulation va l'étudier.

- La chaussée de la Corniche est en mauvais état, la Ville peut-elle demander au Département de la rénover ?

Réponse : La Ville demande régulièrement au Conseil Départemental d'entretenir cette voie.

Il est important que les citoyens prennent le réflexe de saisir la Présidente du Département et non uniquement les services du département comme ils ont l'habitude de saisir le Maire pour les questions communales.

- Le rond-point de la Rue des Santonniers est trop grand par rapport à la disposition des lieux.

Réponse : Après s'être rendus sur place, effectivement, ce rond-point est disproportionné par rapport aux lieux. De plus, la présence de nombreux accès aux réseaux sur le rond-point empêche de l'embellir. Si un aménagement devait être prévu, il interviendrait sur un long terme, car ce serait un aménagement coûteux et il n'y a pas de danger actuellement.

- La chaussée de la Rue Jean AICARD est dégradée.

Réponse : (Si la voirie est communale, très probable mais S.I.G. en panne) La Direction de la Voirie, Réseaux et Circulation a bien enregistré la demande et va intégrer les travaux de réfection dans son planning.

Propreté :

- L'accès à la déchetterie est trop compliqué.

Réponse : Ce problème est bien connu par la Municipalité. La métropole qui a la compétence du ramassage et du traitement des déchets et qui, à ce titre, gère la déchetterie a restreint son accès afin d'empêcher les professionnels de se servir de ce service gratuit destiné aux usagers.

La Ville réitère régulièrement ses demandes auprès de la métropole afin d'assouplir les restrictions d'accès à la déchetterie.

- Peut-on demander à la métropole de changer les horaires de ramassage des containers ?

Réponse : La société qui a le marché du ramassage des ordures ménagères est seule décisionnaire de son organisation. Si les camions passent tôt le matin, c'est pour éviter les heures de pointes des départs pour les travailleurs et les accompagnements des enfants aux écoles. Les habitants peuvent saisir la métropole à ce sujet, mais cela ne peut que changer l'ordre de passage dans les rues et donc, déplacer le problème sans le résoudre.

- Le container à verres de la Rue de la Bise est posé à même le sol, les débris de verres restent par terre et ne sont pas nettoyés.

Réponse : Le service de la propreté va faire le nécessaire pour qu'une dalle soit installée sous le container.

- La corbeille à papiers au niveau de l'accès au massif par le Trou du Loup est sous dimensionnée, elle est souvent pleine.

Réponse : Les accès aux massifs, comme les parcs, connaissent des fréquences d'usage assez déséquilibrés et peut prévisibles. Si cette corbeille est souvent pleine, le service va voir s'il est possible de la doubler.

- Les containers de l'angle entre les rues Vent du Soleil et Tambourinaires est souvent plein d'encombrants. L'emplacement peut-il être acheté par les riverains ?

Réponse : Cet emplacement est sur le domaine public.

Il existe deux systèmes de collecte des ordures ménagères : Le ramassage porte à porte, et le ramassage collectif comme ici. La métropole tend à remplacer progressivement le ramassage porte à porte par du ramassage collectif, elle refusera donc de passer le quartier en ramassage porte à porte.

- A l'emplacement des containers de la Rue de la Bise, des branches coupées sont restées longtemps avant d'être enlevées. Il y a également souvent des dépôts sauvages d'encombrants.

Réponse : Les dépôts sauvages sont la priorité du service propreté.

Il y a quatre niveaux de mesures pour lutter contre ces incivilités :

- Les investigations et sanctions.
- Récemment, la vidéoverbalisation.
- La communication avec les opérations choc.
- Les demandes à la métropole, notamment sur le règlement de la déchetterie.
- Les sanctions sont-elles dissuasives ?

Réponse : Les sanctions sont très dissuasives, 200€ par mètre cube et si l'usage d'un véhicule est constaté, cette somme est montée à 1500€, c'est donc le cas pour la vidéoverbalisation.

- Ramassage des poubelles des cantonniers : le ramassage des sacs n'est pas toujours fait.

Réponse : Si les sacs sont oubliés, c'est une erreur de service qui doit être signaler afin que l'équipe repasse au plus vite.

- Peut-on remplacer les logettes à containers par des containers enterrés ou semi-enterrés pour éviter les dépôts sauvages ?

Réponse : Les lieux où des containers enterrés ont été installés connaissent aussi ces problèmes d'incivilité. On en a l'exemple à la Place de l'Aire.

- On nous parle beaucoup de composteurs, est-ce que ça crée des nuisances olfactives ?

Réponse : Si le composteur est bien utilisé, il n'y a aucun problème d'odeurs ni de nuisibles.

Autres sujets :

- Il n'y a pas de caméras dans le quartier.

Réponse : Il y a actuellement 135 caméras à Vitrolles et chaque année, la Ville se dote de deux à cinq nouvelles caméras. Elles sont disposées stratégiquement pour couvrir les flux et les accès aux différents quartiers. Il y a des caméras au niveau du rond-point Henri BREMOND.

- Est-il normal que des murs restent non-crépés après la fin des travaux ?

Réponse : A la fin des travaux, les murs d'enceinte doivent être crépis à moins qu'ils ne soient en pierres. Des procédures sont lancées par le service de l'Urbanisme pour obliger les propriétaires à se mettre en régularité sur ce point.

- Il y a un terrain non débroussaillé sur la Rue Jean Aicard.

Réponse : Les propriétaires ont été contactés et le service des Risques Majeurs suit ce dossier et va prendre les mesures nécessaires.

- Pourrait-on installer des récupérateurs d'eau collectifs ? La Ville peut-elle participer ?

Réponse : Il est compliqué pour une municipalité de venir aider financièrement des projets individuels ou de petits collectifs. C'est plutôt le rôle des intercommunalités. La ville peut toutefois s'inscrire dans un dispositif si celui-ci existe.

- La place qui sert de terminus au bus 20 n'a pas de trottoir et le stationnement des bus est gênant pour la circulation des automobilistes et dangereux pour les passagers qui montent ou descendent à cet endroit. Peut-on supprimer le terminus et reprendre un circuit en boucle comme autrefois ?

Réponse : Le sujet des transports en commun à Vitrolles n'est pas satisfaisant en l'état, que ce soit en fréquence ou en itinéraires. Cette place a été choisie par TRANSDEV et la Métropole pour réguler le trafic.

Ce sujet est déjà posé avec TRANSDEV, la municipalité leur demande de réétudier l'ensemble du dispositif de transports en commun.

Fin de la visite de quartier : 20h30.